



Syndicat National des Personnels
de l'Education et du Social
Protection Judiciaire de la Jeunesse
SECTION SEINE St DENIS:

Snpespjjsu93@gmail.com

Pantin, le 30 juin 2021

La France traverse une crise sanitaire sans précédent dans l'histoire. Les conséquences sociales et économiques, nous le savons, sont d'ores et déjà colossales. Pourtant le président et ses ministres aux mains sales, poursuivent leur politique néolibéral et sécuritaire, sans aucune gêne.

Nous devons donc faire face à une violence qui s'exerce à tous les étages. Les personnes les plus exposées à la subir sont les plus vulnérables, celles et ceux touché.e.s par la précarité, la maladie, la guerre, les crises politiques, économiques, écologiques, ceux touchés par l'exclusion et l'absence de reconnaissance de droit. Ce sont des familles, des femmes, des hommes, des enfants et des adolescents, ils sont celles et ceux que nous accompagnons.

Dans le cadre de la loi de programmation de justice, la logique répressive et sécuritaire continue ses ravages, avec l'instauration du blog peine et bientôt du Code de Justice Pénale des Mineurs. Désormais, c'est la primauté de l'enfermement sur l'éducatif. Il n'est plus question de protéger les enfants et les adolescents, mais de les prendre à la gorge pour ne plus entendre leur souffrance.

C'est donc dans une période de changements législatifs majeurs pour notre institution que les Risques Psychos Sociaux sont mis à l'ordre du jour de ce Comité Technique Spécial départemental.

Depuis des années le SNPES PJJ FSU 93 sollicite la Direction Territoriale pour que soit traitée la question des violences institutionnelles, sous toutes ses formes. Ce CTS de Seine Saint Denis, portant sur les Risques Psychos Sociaux avait donc de quoi nous réjouir.

La Direction Territoriale du 93 a bien fait les choses, un groupe de travail s'est réuni une fois, le 2 juin et nous a présenté trois documents comme support de réflexion. Le premier document de travail est intitulé « protocole violence, l'essentiel », le second s'apparente à un guide des bonnes pratiques pour faire respecter l'Égalité Femmes – Hommes, le troisième est un document de prévention routière, rappelant les usages en cas de difficultés.

En premier lieu, nous remercions donc notre administration territoriale pour ses tentatives de cohérences et de mises au travail, suite à nos sollicitations – qui ne restent donc pas sans réponse.

Mais, « l'enfer est pavé de bonnes intentions ».

Certaines idées que nous partageons sont en effet portées par la DT93. Néanmoins, les réponses apportées par l'administration restent insuffisantes. Elles existent sur le papier mais, au regard des problématiques importantes traversées par les professionnel.le.s de la PJJ 93, sur exposés au Risques Psychos Sociaux, ne sont pas à la hauteur. Par ailleurs, rien n'est dit sur les moyens mis en place et l'articulation concrète sur les terrains.

Par exemple le protocole violence demeure méconnu des agents sur le terrain, ce que peuvent confirmer les professionnel.le.s exerçant en hébergement. Aussi, il ne s'applique qu'aux violences des usager.e.s sur les professionnel.le.s, occultant en totalité celles émanant de notre administration et de l'intérieur des équipes parfois.

Le guide de prévention routière proposé en document de travail illustre tout autant nos propos, en venant répondre à côté de la problématique rencontrée, dont nous avons fait état lors d'un tract, en intersyndicale avec la CGT PJJ IDF en février 2021. En effet, il ne s'agit pas pour les professionnel.le.s de se voir rappeler dans un document comment faire un constat ou comment changer une roue – bien que cela soit très utile ! Les professionnel.le.s attendent davantage : des réponses prévues par l'administration, des adaptations organisationnelles concrètes de la part de la hiérarchie, des supports techniques, institutionnalisés, face aux missions qui leur sont confiées.

Or, c'est le silence de la part de la hiérarchie bien souvent et ou l'absence de réponse adaptée. Cela constitue en soit, une violence institutionnelle. En effet, à notre niveau, tout au long de ces dernières années, nous avons été sollicités par de nombreux collègues, de manière individuelle et ou collective, issus de la plupart des services de la Seine Saint Denis, qui ont dénoncé des violences institutionnelles.

Face aux demandes légitimes des professionnel.le.s et au vu des difficultés rencontrées, les cadres sont démunis. Si une partie des RUE /CADEC parvient encore à jouer leur rôle, tou.te.s n'y parviennent pas ou plus. Ainsi, nous assistons sur la plupart des unités à des rapports hiérarchiques délétères : manque et ou absence de communication, infantilisation, culpabilisation et oppression.

Nos illustrations sont nombreuses : nous avons constaté par exemple, qu'après qu'un.e collègue ait dénoncé des violences subies par un mineur, sa hiérarchie l'a convoqué.e par la suite pour des problèmes de retard. Parler de sujets graves est devenu dangereux, mettre des mots sur des difficultés importantes, des dysfonctionnements, constitue une prise de risque pour celles et ceux qui osent.

Au SNPES PJJ FSU 93, nous soutenons tou.te.s celles et ceux qui refusent l'inacceptable ; si le chemin pour que la parole émerge est long, celui qui vient après demande encore plus de courage.

Ainsi, nous proposons pour ce CTS des « avis » :

AVIS N°1: Nous proposons la rédaction d'une charte de « bienveillance » qui engage l'ensemble des personnels de Seine Saint Denis aux respects des usager.e.s et des professionnel.le.s. Cette charte engage les professionnel.le.s dans des fonctions d'encadrement vis-à-vis de leurs subordonnés, et l'ensemble des professionnels vis-à-vis de leurs collègues.

AVIS N° 2 : Nous proposons la création d'une cellule d'accompagnement attachée à la DT93, afin d'accueillir tou.te.s professionnel.le.s qui le souhaiteraient, suite à des violences institutionnelles subies, un lieu où la parole du professionnel « lanceur d'alerte » serait protégé. Cette cellule serait composée de professionnel.le.s extérieur.e.s à l'institution, des psychologues et médecins du travail (à définir).

AVIS N°3 : Nous proposons la mise en place d'un observatoire annuel permettant de faire le bilan des violences institutionnelles et des préventions mises en place pour lutter contre. Ils rassembleraient les représentants des personnels, les assistants de prévention et la direction territoriale.

AVIS N°4 : L'ensemble des unités doit être destinataire du protocole concernant les violences et sur la charte Égalité Femmes-Hommes.

AVIS N°5 : L'ensemble des Assistants de Prévention doivent pouvoir bénéficier de davantage de formations spécifiques.

Avis n°6 : Nous proposons la mise en place d'un tutorat destinés à l'ensemble des professionnel.le.s arrivant sur département, nouveaux titulaires et contractuels. Ce tutorat serait assuré par des professionnel.le.s volontaires exerçant sur le département.

Le SNPES PJJ FSU 93 réaffirme à travers ses propositions sa volonté de prévenir les Risques Psychosociaux. Nous avons bien conscience des limites de nos propositions, dans un contexte de bouleversement profond de l'institution, avec la mise en place du bloc peine et du CJPM et la réforme de la Protection de l'Enfance. Avant mêmes ces propositions, nous réaffirmons le manque de moyens criant en Seine Saint Denis, humain et financier, institutionnalisés depuis des années. Nous réaffirmons nos mandats et toutes les revendications que notre OS porte depuis des années.

Nous dénonçons le démantèlement du service public jusque dans ses valeurs et son sens. En miroir de ce que vivent les équipes, entravées par une administration agonisante, assommées par des réformes sécuritaires, divisées par les primes (CIA, COVID et fidélisation), les jeunes et les familles entrent également dans un système « méritocratique » et bénéficient selon leurs bonnes coopérations de plus ou moins de considération de la part des institutions, évoluant vers l'entrepreneuriat du social.

« Peut-on laisser les professionnel.le.s de terrain dans ce sentiment d'épuisement, d'abandon institutionnel et politique, sans moyen d'exercer sereinement leur métier, subissant une pression constante, là où il faudrait du temps, de la réflexion et des moyens ?

Cette jeunesse reste l'avenir de notre société. Demain adulte, comment peut-elle se construire dans ce sentiment de relégation, d'abandon, de stigmatisation qui leur est imposé ? »¹

Les membres du bureau du SNPES PJJ FSU 93

1 Motion de soutien du SNPES PJJ FSU à la Protection de l'Enfance